

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 janvier 2012
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 4 janvier 2012, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du 17 décembre 2011, adressée par le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de la République somalienne, Abdiweli Mohamed Ali (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Elmi Ahmed **Duale**



**Annexe à la lettre datée du 4 janvier 2012 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la Somalie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie prie tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de soutenir sans délai l'interdiction imposée par la Somalie concernant la production de charbon de bois et, partant, d'interdire l'importation de charbon de bois somalien. Il demande également au Conseil de sécurité d'envisager d'interdire l'importation de charbon de bois en provenance de Somalie.

En décembre 2010, le Gouvernement fédéral de transition a interdit la production du charbon de bois dans l'ensemble du pays. Après avoir été annoncée publiquement, cette décision a été communiquée au Groupe de contact international sur la Somalie à l'occasion de la réunion qu'il a tenue à Copenhague le 29 septembre 2011. Le Gouvernement a adopté cette mesure non seulement parce que la production de charbon de bois détruit l'environnement et contribue à l'insécurité alimentaire, mais également parce que les recettes qu'elle génère servent à financer la campagne meurtrière menée par Al-Chabab.

Le commerce du charbon de bois a eu un effet désastreux sur l'environnement en Somalie, car il a conduit au déboisement massif du pays, ce qui contribue à l'insécurité alimentaire à long terme. Dans le rapport qu'il a présenté en octobre 2011 sur la protection des ressources naturelles et des eaux territoriales de la Somalie (S/2011/661), le Secrétaire général Ban Ki-moon a observé que le commerce illégal du charbon de bois mettait en péril les moyens de subsistance et avait pour effet d'appauvrir le couvert forestier primaire dans le sud du pays et d'aggraver ainsi la crise humanitaire. Dans l'allocution qu'il a prononcée à la Conférence d'Istanbul sur la Somalie, tenue en mai 2010, le Secrétaire général a fait remarquer à juste titre que certaines personnes gagnaient des millions de dollars en détruisant les forêts pour en tirer du charbon de bois qu'elles vendaient à l'étranger. Il a souligné avec raison que ces mêmes personnes s'opposeraient aux initiatives visant à promouvoir la stabilité du pays et qu'il était donc essentiel que la communauté internationale s'engage à la défendre. Juguler le commerce du charbon de bois permettra non seulement d'affaiblir Al-Chabab, mais contribuera également à préserver l'environnement naturel somalien. Notre gouvernement est convaincu que les pertes d'emplois dans l'industrie du charbon de bois seront minimales et que les ouvriers concernés retrouveront du travail dans un secteur moins destructeur, comme cela a déjà été le cas dans les régions où Al-Chabab n'est pas présent.

Le mouvement Al-Chabab, qui terrorise notre peuple, continue de tirer parti du commerce du charbon de bois. Selon les estimations que le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée créé par la résolution 1916 (2010) du Conseil de sécurité a données dans le rapport qu'il a présenté en juillet 2011 (S/2011/433), Al-Chabab engrange 15 millions de dollars par an grâce aux taxes sur le commerce du charbon de bois, ce qui représente une part importante de ses revenus. Aussi le Groupe de contrôle a-t-il recommandé que les États membres du Conseil de coopération du Golfe, qui sont les principaux importateurs, envisagent d'interdire les importations de charbon de bois en provenance de Somalie. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont soutenu notre gouvernement dans sa lutte contre

le fléau que représente Al-Chabab, et l'action ainsi menée a porté ses fruits. En effet, les milices d'Al-Chabab ont été chassées de Mogadiscio. Il est temps désormais d'exercer des pressions sur le mouvement, sur les plans tant militaire que financier. L'interdiction imposée par notre gouvernement concernant l'exportation de charbon de bois ne pourra être efficace que si les autres pays nous appuient. Le charbon de bois somalien est exporté en grande part dans les pays du Golfe; ces pays et ceux du monde entier doivent donc arrêter d'importer du charbon de bois de Somalie afin que notre action produise ses effets.

Des mesures de ce type ont déjà été prises par le passé. En effet, le Conseil de sécurité avait provisoirement interdit aux États Membres d'importer du bois et des diamants du Libéria, dont le commerce attisait l'instabilité dans la région, et il n'a toujours pas levé l'embargo sur les diamants ivoiriens. Ces mesures soigneusement ciblées ont permis aux pays concernés d'avancer sur la voie de la paix et de la sécurité, et nous pensons que la Somalie pourrait également en tirer avantage.

Au nom du Gouvernement fédéral de transition, je demande officiellement qu'il soit recommandé à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de ne plus acheter de charbon de bois provenant de Somalie, afin de respecter et de soutenir l'interdiction nationale de sa production. Je prie également le Conseil de sécurité de bien vouloir envisager d'adopter une résolution contraignant tous les États Membres de l'Organisation à respecter cette interdiction.

Le Premier Ministre du Gouvernement fédéral
de transition de la Somalie
(*Signé*) Abdiweli Mohamed Ali